

**2023-01/03**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

**Absents excusés** : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

**Absent** : Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

**PRESENTS : 13**

**VOTANTS : 21**

---

**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES  
ANNEE 2022**

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire précise qu'une acquisition et quatre cessions ont été effectuées durant cet exercice conformément à la liste ci-dessous :

**CESSIONS :**

- Parcelles G 1818, 1819, 1820 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 1000 €
- Parcelle I 1427, à Monsieur et Madame Thierry PELLISSIER, au prix de 1 850 €
- Parcelle I 1428, à Madame Adelina SIRACUSA, au prix de 730 €
- Parcelle G 1804, 1805 à la SCI le Moulin de LOJO, au prix de 100 €

**ACQUISITION**

- Parcelle G 386, à Madame Sandrine GASTAUD, au prix de 3 000 €

Le conseil oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité  
Madame Céline PELLISSIER ne prenant pas part au vote.

- **PREND ACTE** des quatre cessions et une acquisition, réalisées au cours de l'exercice 2022.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

